

# VILLE DE DECAZEVILLE - AVEYRON

## EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

### **ARRETE MUNICIPAL n°305 /2017 - STATIONNEMENT PLACE CABROL - CAF**

Le Maire de la Commune de Decazeville,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales en ses articles, L2213-1 et suivants

VU le Code Pénal en son article 610-5° et suivants,

VU le Code de la route en son article R 411-8°,

CONSIDERANT qu'à l'occasion d'une journée récréative autour d'ateliers jeux présentés par la Caisse d'Allocations Familiales et pour préserver la sécurité publique, il y a lieu de réglementer provisoirement la circulation et le stationnement place Cabrol,

## ARRETE

**ARTICLE 1°** - Pour faciliter l'organisation d'un échange convivial et festif qui aura lieu devant la Caisse d'Allocations Familiales place Cabrol, la circulation et le stationnement seront interdits à tout véhicule sur une partie de la place Cabrol de 14 heures à 18 heures le mercredi 7 juin 2017.

**ARTICLE 2°** - La signalisation routière réglementaire sera mise en place par les Services Techniques Municipaux.

**ARTICLE 3°** - Les Services Techniques Municipaux,  
Le Commandant de Police Nationale,  
La Police Municipale,  
sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Decazeville, le 06 juin 2017

Le Maire,

François MARTY

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,

